

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1703

16 juillet 2013

SOMMAIRE

3A Alternative Funds	81711	CLN Management S.A.	81721
ABS Investments S.A.	81701	Comindus S.A.	81698
ABS Luxe S.à r.l.	81699	Core Capital Management S.A.	81733
Accumalux Mold Technology	81732	D.D.D.-WLC.EU	81705
Activity International S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	81732	Delphi Asia Pacific S.à r.l.	81735
ADD Venture S.A.	81702	D.Law	81713
AEIF LH Sub 03 S.à r.l.	81698	Duomae Luxembourg S.à r.l.	81731
AEIF LH Sub 04 S.à r.l.	81699	F.07 Peintures et Façades	81714
AEIF LH Sub 05 S.à r.l.	81699	F.09 Pro-Tec-Toit	81735
AEIF LH Sub 08 S.à r.l.	81700	Ikitos	81709
AEIF (Willow) 03 S.à r.l.	81698	Inter Ikea Finance S.A.	81714
Alfamar Investments 2 S.à r.l.	81733	Joh. A. Benckiser s.à.r.l.	81715
Amalthee Participations S.A.	81699	Logistikpark Hochrhein S.à r.l.	81701
AMT Capital Holdings S.A.	81712	Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à.r.l.	81703
Anatevka	81709	Luxembourg Mainstream Shady Oaks S.à r.l.	81703
Anatevka	81712	NC ² Luxembourg Property S.à r.l.	81701
Anglo American Capital Luxembourg ...	81702	Park Capital Limited	81706
Aran Hotels S.à r.l.	81732	Patron Archipel S.à r.l.	81707
ARIA Structured Investments SICAV-SIF	81733	Römerhof S.à r.l.	81701
ARIA Structured Investments SICAV-SIF	81734	Royalty Opportunities S.à r.l.	81703
Arnam S.à r.l.	81712	société en nom collectif MEZRARI-CHBILI	81731
Assya Holding	81709	SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF	81708
Assya Holding	81712	SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF	81712
Augusta (Gibraltar) Holdings II S.C.S. ...	81698	SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF	81713
Axa World Funds	81707	SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF	81715
Barentsmorneftegaz S.à r.l.	81734	SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF	81713
Belma S.A. - SPF	81711	Thermo Fisher Scientific Spectra-Physics Holdings Luxembourg I S.à r.l.	81700
Beltone MidCap S.C.A., SICAV-SIF	81735	Thermo Luxembourg Holding S.à r.l.	81709
Bridge Investment Holding S.A., SPF ...	81734	UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	81706
Business Invest Gestion S.A., en abrégé B.I.G. S.A.	81731		
Carnegie Fund Management Company S.A.	81708		

Augusta (Gibraltar) Holdings II S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 165.000.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mai 2013.

Augusta (Gibraltar) Holdings II S.C.S.

Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited

Gérant

Référence de publication: 2013070254/13.

(130086595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

AEIF (Willow) 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013070266/12.

(130087294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

AEIF LH Sub 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013070267/12.

(130087293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Comindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.625.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le
27 mai 2013*

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

COMINDUS S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013070348/17.

(130086679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

AEIF LH Sub 04 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 135.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013070268/12.

(130087297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

AEIF LH Sub 05 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 135.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013070269/12.

(130087292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Amalthee Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 133.722.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/10/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013070277/11.

(130087347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

ABS Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 49, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 161.937.

L'an deux mille treize, le treize mai.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société anonyme ABS INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 49, Grand-Rue, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 27 avril 2010, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations numéro 1351 du 1^{er} juillet 2010, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153.029, ici représentée par Monsieur Salvatore BARBERIO, commerçant, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité d'administrateur-délégué de cette société, nommé à cette fonction suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise consécutivement à la constitution de la société, habilité à engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

La société comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ABS LUXE S. à r. l., ayant son siège social à L-8050 Bertrange, Centre Commercial La Belle Etoile, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 29 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2050 du 3 septembre 2011.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-1661 Luxembourg, 49, Grand-Rue et de modifier l'article 5, première phrase, des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de compléter l'objet social de la société et de donner la teneur suivante à l'article 2 des statuts:

« **Art. 2.** La société a pour objet toute activité de commerce d'objets décoratifs, articles-cadeaux, figurines et objet de collection, d'articles de bijouterie et bijouterie fantaisie, de produits cosmétiques et d'accessoires de mode.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BARBERIO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 21 mai 2013. Relation:REM/2013/816. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013070209/45.

(130085960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

AEIF LH Sub 08 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013070271/12.

(130087290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Thermo Fisher Scientific Spectra-Physics Holdings Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.039.063,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 176.418.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 24 avril 2013

1. L'associé unique décide de révoquer Monsieur Laurent GODINEAU de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 19 avril 2013.

2. L'associé unique décide de nommer, en remplacement de Monsieur Laurent GODINEAU, Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né à Port Lairge/Waterford (Irlande) le 8 décembre 1976, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 20 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070136/16.

(130086032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Römerhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Logistikpark Hochrhein S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 168.823.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013070069/13.

(130086001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

NC² Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.651.

EXTRAIT

Par décisions de l'associé unique de la Société en date du 26 avril 2013 et du 14 mai 2013, il a été décidé:

- de reconnaître la démission de Monsieur James Robert Moise en tant que gérant de la Société, avec effet au 25 avril 2013;
 - de reconnaître la démission de Monsieur Jeffrey Todd Russell en tant que gérant de la Société, avec effet au 26 avril 2013;
 - d'approuver la nomination de Monsieur Thomas Clevinger, avec adresse professionnelle au 2701 Navistar Drive, Lisle, IL 60532, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant pour une durée indéterminée avec effet au 25 avril 2013; et
 - d'approuver la nomination de Monsieur Steven Grimm, avec adresse professionnelle au 2701 Navistar Drive, Lisle, IL 60532, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant pour une durée indéterminée avec effet au 26 avril 2013.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013070016/21.

(130086266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

ABS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 49, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.029.

L'an deux mille treize, le treize mai.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-5488 Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut, inscrite sous le numéro B 153029 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 27 avril 2010, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations numéro 1351 du 1^{er} juillet 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Salvatore BARBERIO, administrateur délégué, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Angelo BARBERIO, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Angelo BARBERIO, prénommé.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social à L-1661 Luxembourg, 49, Grand-Rue et modification de l'article 2, première phrase, des statuts.
- 2) Fixation des pouvoirs de l'administrateur-délégué.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1661 Luxembourg, 49, Grand-Rue et de modifier l'article 2, première phrase, des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. ».

Deuxième résolution

L'assemblée générale confirme Monsieur Salvatore BARBERIO, préqualifié, dans sa fonction d'administrateur-délégué de la société, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière de la société dans son sens le plus large pour toutes les opérations entrant dans le cadre de l'objet social, tel que défini à l'article 4 des statuts, y compris toutes opérations bancaires et constitution de garanties tels que cautionnements. Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: S. BARBERIO, A. BARBERIO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 21 mai 2013. Relation:REM/2013/815. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013070208/50.

(130086042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 164.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013070283/12.

(130086870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

ADD Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.274.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire adoptée le 28 mai 2013, il a été décidé:

- d'accepter la démission de:

* Culina Holding B.V.;

* Madame Remedios Dupasquier

de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 23 avril 2013

- d'accepter la démission de:

* Europe Fiduciaire (Luxembourg) S,A,

de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 23 avril 2013

- d'élire aux fonctions d'administrateurs, jusqu'à la prochaine assemblée d'approbation des comptes au 31 décembre 2013, avec effet au 23 avril 2013:

* Fabien Zuili, né à Porto Vecchio (France) le 19 janvier 1967, 66 avenue Marie Adélaïde L-2128 Luxembourg

* Christian Tailleur, né à Metz (France) le 17 mai 1967, 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg

- d'élire aux fonctions de commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine assemblée d'approbation des comptes au 31 décembre 2013, avec effet au 23 avril 2013:

TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.

26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

B 152 398

- de transférer le siège social, avec effet au 23 avril 2013, au 26-28 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013070261/28.

(130087050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Royalty Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.436,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.774.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la société tenue le 7 mai 2012

Rectificatif du dépôt effectué le 8 avril 2013 sous la référence L130054782

L'assemblée générale annuelle des associés tenue le 7 mai 2012 a décidé de renouveler le mandat de Hans de Graaf en tant que gérant de classe A jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROYALTY OPPORTUNITIES S.À R.L

Un mandataire

Référence de publication: 2013070079/15.

(130085759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Mainstream Shady Oaks S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.509.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of May

Before US Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

International Mainstream Renewable Power Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Ireland, with registered office at Top Floor, Arena House, Arena Road, Sandyford Dublin 18, Ireland, registered with the Irish Company Registration Office, under number IE461151; and

Here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 May 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Luxembourg Mainstream Shady Oaks S.à r.l.", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 146509 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated May 26, 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1260, on July 1, 2009. The articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

III. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from its current name "Luxembourg Mainstream Shady Oaks S.à r.l." to "Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à r.l."

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore article 4 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 4.** The Company will have the name "Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à r. l." ».

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Mainstream Renewable Power Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Top Floor, Arena House, Arena Road, Sandyford Dublin 18, Ireland, enregistrée auprès du Irish Company Registration Office sous le numéro IE461151; et

Ici représentées par Madame Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée à la présente pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparantes, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Luxembourg Mainstream Shady Oaks S.à r.l.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146509 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 mai 2009, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1260, le 1 juillet 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III. La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Luxembourg Mainstream Shady Oaks S.à r.l.» en «Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à r.l.».

Deuxième résolution

Conformément à la résolution ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination "Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à r.l." ».

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23587. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013070535/83.

(130086817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

D.D.D.-WLC.EU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.529.

L'an deux mille treize, le sept mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Lionel Jean-Louis GIRAUD-CLAUDE, gérant de sociétés, né à Marseille, (France), le 21 juin 1973, demeurant professionnellement à F-54700 Pont à Mousson, 24, rue du Xon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "D.D.D.-WLC.EU", avec siège social à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.529, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1183 du 1^{er} juin 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution - Cession de parts

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé, approuvée par l'associé unique conformément à l'article sept (7) des statuts et considérée comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social depuis ce jour détenues par Monsieur Lionel Jean-Louis GIRAUD-CLAUDE, préqualifié.

Le cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'enseigne commerciale de la société et toute référence à cette dernière dans l'article 2 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'acquisition, la distribution, l'entretien, la location de tout bien mobilier.

La société aura également pour objet tant en magasin, que sur les foires, marchés, salles, le commerce de tout mobilier d'intérieur et/ou d'extérieur, et de tout objet de décoration d'intérieur et/ou d'extérieur.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut pour compte propre, acheter, vendre et mettre en valeur, et louer des immeubles et tous droits immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.»

81706

Quatrième résolution

L'assemblée révoque le gérant actuel Monsieur David MUSTAPHA et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lionel Jean-Louis GIRAUD-CLAUDE, gérant de sociétés, né à Marseille, (France), le 21 juin 1973, demeurant professionnellement à F-54700 Pont à Mousson, 24, rue du Xon.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lionel Jean-Louis GIRAUD-CLAUDE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2013. Relation GRE/2013/1995. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013070361/69.

(130086674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Park Capital Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.583.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique de La Société en date du 29 mai 2013:

1. Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo en qualité de Gérant de La Société avec date effective le 14 mai 2013.

2. Nomination du nouveau Gérant de La Société avec date effective le 14 mai 2013 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant son adresse professionnelle au 46a Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

PARK Capital LIMITED

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013070041/19.

(130086457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 3 mai 2013

Conseil d'administration

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 3 mai 2013 que:

- M. Johan Groothaert, demeurant au 1/2, Royal Exchange Buildings, GB-EC3 V3LF London, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 3 mai 2013; et

- les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une durée qui expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- * M. Pierre-Antoine Boulat, administrateur, demeurant au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- * M. Gerald Pittner, administrateur, demeurant au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- * M. Alexander Szewald, administrateur, demeurant au 1/2, Royal Exchange Buildings, GB-EC3 V3LF London;
- * M. Daniel Beck, administrateur, demeurant au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- * M. Holger Pfeiffer, administrateur, demeurant au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Personne chargée du contrôle des comptes:

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 3 mai 2013 que le mandat d'Ernst & Young, en tant que réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, a été renouvelé pour une durée qui expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013070159/28.

(130085741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Patron Archipel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.919.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 24 avril 2013

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant A, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- M. Emmanuel Mougeolle, gérant A, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- M. Jacques Reckinger, gérant B, résidant professionnellement 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013070030/20.

(130085930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013 ratifie la cooptation de M. Christian Gissler en remplacement de M. Xavier Thomin qui a démissionné en date du 15 février 2013 et approuve la nomination de M. Christian Gissler, demeurant professionnellement 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense, comme Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale devant se tenir en 2014.

L'Assemblée du 21 mai 2013 ratifie la cooptation de M. Jean-Louis Laforge en remplacement de M. Christian Rabeau qui a démissionné en date du 12 mars 2013 et approuve la nomination de M. Jean-Louis Laforge, demeurant professionnellement 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense, comme Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale devant se tenir en 2014.

Sont renommés Administrateurs par l'Assemblée du 21 mai 2013 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2014:

Dorothee Sauloup

Michael Reinhard

Joseph Pinto
Denis Cohen Bengio
Stephan Heitz

Est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2014:
PricewaterhouseCoopers Société Coopérative
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.
Un mandataire

Référence de publication: 2013070297/27.

(130086798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 339.675,00.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.950.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 02. Oktober 2012

Am 02. Oktober 2012 um 11:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.
Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Kapital der Gesellschaft beträgt dreihundertneununddreißigtausendsechshundertfünfundsiebzig Euro (EUR 339.675,00) und ist in einen (1) Komplementäranteil, der durch den Komplementär gehalten wird, sowie dreihundertneununddreißigtausendsechshundertvierundsiebzig (339.674) Kommanditanteile, von jeweils einem Euro (EUR 1,00), eingeteilt. Die Kommanditanteile sowie der Anteil des Komplementärs wurden vollständig eingezahlt.“

Luxemburg, den 08. April 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013070128/20.

(130085686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Carnegie Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.022.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, le 15 mars 2013 à 9h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

* Mr. Steinar Lundström, Président et Administrateur,

Fjordalléen 16, N-0015 Oslo, Norvège

* Mr. Mattias Kolm, Administrateur,

Blasieholmsgatan 5, Stockholm S-10 394, Suède.

* Mr. Rolf Dolang, Administrateur,

Dampfaergevej 26, DK-2100 Copenhagen, Danemark.

* Mr. Bruno Vanderschelden, Administrateur,

8, rue Th. Funck-Brentano, L-1544 Luxembourg.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 29 Mai 2013.
Pour extrait conforme
Bruno Vanderschelden
Administrateur

Référence de publication: 2013070335/27.

(130087223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Thermo Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.657.900,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 85.261.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 29 mai 2013

1. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Laurent GODINEAU de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 19 avril 2013.

2. L'associé unique décide de nommer, en remplacement de Monsieur Laurent GODINEAU, Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né à Port Lairge/Waterford (Irlande) le 8 décembre 1976, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 20 avril 2013 et jusqu'à la tenue l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070144/16.

(130086230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Anatevka, Société Anonyme,
(anc. Assya Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L110120587

Date: 26/07/2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070280/12.

(130086618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Ikitos, Société Anonyme.

Siège social: L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 82.099.

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IKITOS», ayant son siège social à L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 82099, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hespérange, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1092 du 30 novembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 500 du 17 mars 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7525 Mersch, 21, rue Colmar-Berg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre WAUTHION, employé, né le 18 mai 1952 à Wanfercée-Baulet (Belgique), demeurant à F-54400 Longwy, 87B, Rue de Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constatation que Monsieur Jean-Pierre WAUTHION est devenu l'associé unique d'«IKITOS».
 2. Modification de l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de l'adapter à l'actionnariat unique.
 3. Modification de l'article 9 des statuts de la Société.
 4. Modification de l'article 13 des statuts de la Société.
 5. Modification de l'article 14 des statuts de la Société.
 6. Acceptation/décharge de la démission de Monsieur Thibault KORCHIA de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué. Décharge accordée aux anciens administrateurs, Monsieur Jean-Luc WAUTHION et Madame Raymonde GHIERS pour l'exercice de leur mandat.
 7. Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Pierre WAUTHION de son poste d'administrateur-délégué
 8. Nomination de Monsieur Jean-Pierre WAUTHION au poste d'administrateur.
- L'associée unique a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Jean-Pierre WAUTHION constate qu'il est devenu l'unique associé de la société «IKITOS».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} afin de l'adapter à l'actionnariat unique. Cet article, en son alinéa 1^{er}, sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6. Alinéa 1^{er}.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9 qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 14 qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Sixième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Thibault KORCHIA de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat. L'assemblée décide de donner décharge aux anciens administrateurs Monsieur Jean-Luc WAUTHION et Madame Raymonde GHIERS pour l'exercice de leur mandat.

Septième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre WAUTHION, prénommé, de son poste d'administrateur-délégué et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Huitième résolution

L'associé unique décide de renouveler au poste d'administrateur:

- Monsieur Jean-Pierre WAUTHION, prénommé. Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, J.-P. WAUTHION, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 mai 2013. Relation: MER / 2013 /1122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070485/77.

(130086891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

3A Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 88.843.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 21 mai 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Eric Max Charles Syz (demeurant en Suisse - 30 rue du Rhône, Genève 1204),
- Monsieur Alfredo Piacentini (demeurant en Suisse - 30 rue du Rhône, Genève 1204),
- Monsieur Jean Keller (demeurant en Suisse - 12 route de Malagny, Genthod 1294),
- Monsieur Rolf Wilhem Albert Sachs (demeurant en Royaume-Uni - 2 Michael Road, Londres SW6 2AD),
- Monsieur André Stern (demeurant en Royaume-Uni - 1 Broad Street, Oxford OX1 3BP),
- Monsieur Mark Lloyd-Price (demeurant en Royaume-Uni - 3 St Jame's Square, Londres SW1Y 4JU).

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers Société coopérative, dont le siège social se situe 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour 3A ALTERNATIVE FUNDS

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013070181/23.

(130085632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Belma S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 12.274.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 mai 2013 à Luxembourg

1. L'assemblée a décidé à l'unanimité de révoquer Mr. Thierry DEROCLETTE, Expert-Comptable, né à Liège (Belgique) le 19 décembre 1971, avec adresse professionnelle 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

2. L'assemblée a décidé à l'unanimité de révoquer le Commissaire aux comptes Kohlen & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, représentée par son gérant actuellement en fonction, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B114190;

3. L'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur Monsieur Edouard CHARDOME, né à Saint-Mard (Belgique) le 16 janvier 1965, avec adresse professionnelle à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg;

4. L'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer comme nouveau Commissaire aux comptes la société de droit néerlandais Persky B.V., inscrite au Kamer van Koophandel sous le numéro 20044665, ayant son siège social à NL-4701 BK Roosendaal (Pays-Bas), Laan van Brabant 30.

Le nouvel Administrateur ainsi que le nouveau Commissaire aux comptes sont nommés pour une période de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

Geert Dirx

Administrateur

Référence de publication: 2013070302/23.

(130087006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

AMT Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 161.326.

—
Rectificatif à l'avis déposé le 30 novembre 2011 sous le numéro L 110189728

Suite à une erreur matérielle dans le dépôt de l'avis susmentionné, il convient de considérer que le mandat de M. Jean-François Bahier, en sa qualité d'administrateur de la Société, prendra fin au 25 novembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070279/11.

(130086683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Arnam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 168.750.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 73.680.

—
EXTRAIT

En date du 16 avril 2013, le mandat de Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895 a été renouvelé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013070210/15.

(130085978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Anatevka, Société Anonyme,
(anc. Assya Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.132.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L110120586

Date: 26/07/2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070281/12.

(130086624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 372.215,00.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 164.950.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 10. Dezember 2012

Am 10. Dezember 2012 um 11:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen. Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Kapital der Gesellschaft beträgt dreihundertzweiundsiebzigtausendzweihundertfünfzehn Euro (EUR 372.215,00) und ist in einen (1) Komplementäranteil, der durch den Komplementär gehalten wird, sowie dreihundertzweiundsiebzigtausendzweihundertvierzehn (372.214) Kommanditanteile, von jeweils einem Euro (EUR 1,00), eingeteilt. Die Kommanditanteile sowie der Anteil des Komplementärs wurden vollständig eingezahlt.“

Luxemburg, den 08. April 2013.
 WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.
 Unterschriften

Référence de publication: 2013070129/20.

(130085954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 401.822,00.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.950.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 22. April 2013

Am 22. April 2013 um 11:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Kapital der Gesellschaft beträgt vierhunderttausendachthundertzweiundzwanzig Euro (EUR 401.822,00) und ist in einen (1) Komplementäranteil, der durch den Komplementär gehalten wird, sowie vierhunderttausendachtunderteinundzwanzig (401.821) Kommanditanteile, von jeweils einem Euro (EUR 1,00), eingeteilt. Die Kommanditanteile sowie der Anteil des Komplementärs wurden vollständig eingezahlt.“

Luxemburg, den 16. Mai 2013.
 WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.
 Unterschriften

Référence de publication: 2013070130/20.

(130086163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

D.Law, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.269.

—
 Le bilan au 31 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070363/10.

(130086878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 567.190,00.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.951.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 02. Oktober 2012

Am 02. Oktober 2012 um 11:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfhundertsiebenundsechzigtausendeinhundertneunzig Euro (EUR 567.190,00) und ist in einen (1) Komplementäranteil, der durch den Komplementär gehalten wird, sowie fünfhundertsiebenundsechzigtausendeinhundertneunundachtzig (567.189) Kommanditanteile, von jeweils einem Euro (EUR 1,00), eingeteilt. Die Kommanditanteile sowie der Anteil des Komplementärs wurden vollständig eingezahlt.“

Luxembourg, den 08. April 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013070131/20.

(130085685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

F.07 Peintures et Façades, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.896.

Constituée en date du 7 décembre 2006 suivant acte reçu par le notaire Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2013 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Cession de 51 parts sociales de la société par Monsieur Paulo Apolinario Da Silva à Monsieur René Schilt, né à Echterchach, le 12 mai 1955, demeurant à L-4997 Schouweiler, 9, rue Belair,
- 2) Nomination du susdit René Schilt, en qualité de gérant technique de la société. Ce mandat reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale,
- 3) Nomination de Monsieur Paulo Apolinario Da Silva, né à Luxembourg, le 30 mai 1976, demeurant à F-57330 Roussy-le-Village, 8, rue des Eglantines, en qualité de gérant administratif de la société. Ce mandat reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale,
- 4) La société préqualifiée est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Wickrange, le 12 février 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2013070215/23.

(130086047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Inter Ikea Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 11.539.

- Constituée en date du 05 novembre 1973 suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 14 du 23 janvier 1974;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 23 décembre 2010 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 740 du 16 avril 2011.

Extrait du procès verbal d'assemblée générale

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui a été tenue en date du 31 mai 2013:

- que les mandats des administrateurs:

- * Mr. Ole Damgaard NIELSEN, né le 25 juillet 1965 à Lemvig (Danemark), et ayant sa résidence en Belgique à B-1410 Waterloo, avenue des Sansonnets 85,
- * Mr. Carlo JANSEN, né le 13 juin 1964 à Eindhoven (les Pays-Bas), et ayant sa résidence en Belgique à B-3070 Kortenberg, Achterenbergstraat 45,
- * Mr. Jean-Louis OUELLETTE, né le 2 novembre 1958 à Granby (le Canada), et ayant sa résidence en France, F-78250 Hardricourt, 8, rue Guillaume de Beaumont,

arrivant à échéance, ceux-ci sont réélus administrateurs de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

- que le mandat du commissaire aux comptes Ernst & Young, société anonyme établie au Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.47.771 et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg, venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mai 2013.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2013070498/31.

(130087190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.951.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 10. Dezember 2012

Am 10. Dezember 2012 um 11:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfhundertvierundneunzigtausendsiebenhundertzweiund-siebzig Euro (EUR 594.772,00) und ist in einen (1) Komplementäranteil, der durch den Komplementär gehalten wird, sowie fünfhundertvierundneunzigtausendsiebenhunderteinundsiebzig (594.771) Kommanditanteile, von jeweils einem Euro (EUR 1,00), eingeteilt. Die Kommanditanteile sowie der Anteil des Komplementärs wurden vollständig eingezahlt.“

Luxemburg, den 08. April 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013070132/20.

(130085953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Joh. A. Benckiser s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.356.955,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.586.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of April,

before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Joh. A. Benckiser s.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Elvinger dated 8 November 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 164.586 and having a share capital amounting to USD 6,355,955.- (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 7 January 2013 pursuant to a deed of Maître Elvinger not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED

Parentes Holding SE (previous company name: Joh. A. Benckiser SE), a company incorporated under the laws of Austria, having its registered office at Rooseveltplatz 4-5/Top 10, A-1090 Vienna, Austria, registered with the Commercial Court of Vienna, under number FN 288590 y,

Dr Renate Reimann-Haas, with professional address at Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090, Vienna, Austria,

HFS s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.525,

Bansk s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.349,

Platin Investments s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg registered with the RCS under number B 165.345,

1998 Grat s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.604,

AC Revocable Trust s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.629,

Jorina s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.858,

F.A.M.P.A. s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.864,

Aliyah s.a r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.857,

Markus Hopmann, with professional address at Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090, Vienna, Austria,

Joachim Creus, with professional address at 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

- each individually a "Shareholder" or jointly the "Shareholders" -.

Parentes Holding SE hereby represented by Thierry Lohest, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal;

Platin Investments s.a r.l. hereby represented by Aurelien Le Ret, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal; and

Dr Renate Reimann-Haas, HFS s.a r.l., Bansk s.a r.l., 1998 Grat s.a r.l., AC Revocable Trust s.a r.l., Jorina s.a r.l., F.A.M.P.A. s.a r.l., Aliyah s.a r.l., Markus Hopmann and Joachim Creus each hereby represented by Dr. Harald Gesell, with professional address in Cologne, Federal Republic of Germany, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand United States dollars (USD 1,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six million three hundred fifty-five thousand nine hundred fifty-five United States dollars (USD 6,355,955.-) to six million three hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-five United States dollars (USD 6,356,955.-) by way of the issuance of one thousand (1,000) new class B9 ordinary shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each (the Share Capital Increase);

2. subscription for and payment of the share capital increase specified under item 1 above by several contributions in cash;

3. amendment and restatement of Article 5.1 of the Articles such that it shall read as follows:

The share capital is set at six million three hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-five United States Dollars (USD 6,356,955.-), represented by six million three hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-five (6,356,955.-) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, divided in several classes as follows: five million three hundred forty-two thousand two hundred (5,342,200) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) class B1 ordinary shares (the Class B1 Ordinary Shares), fifty thousand (50,000) class B2 ordinary shares (the Class B2 Ordinary Shares), one hundred twenty thousand (120,000) class BN ordinary shares (the Class BN Ordinary Shares), fifteen thousand (15,000) class B3 ordinary shares (the Class B3 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B4 ordinary shares (the Class B4 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B5 ordinary shares (the Class B5 Ordinary Shares), seven thousand seven hundred fifty-seven (7,757) class B6 ordinary shares (the Class B6 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B7 ordinary shares (the Class B7 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B8 ordinary shares (the Class B8 Ordinary Shares), two thousand (2,000) class B9 ordinary shares (the Class B9 Ordinary Shares; the Class B1 Ordinary Shares, the Class B2 Ordinary Shares, the Class BN Ordinary Shares, the Class B3 Ordinary Shares, the Class B4 Ordinary Shares, the Class B5 Ordinary Shares, the Class B6 Ordinary Shares, the Class B7 Ordinary Shares, the Class B8 Ordinary Shares and the Class B9 Ordinary Shares are collectively referred to as the Class B Ordinary Shares; the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are collectively referred to as the Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) special 1 shares (S1 Shares) and five hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-two (533,332) special 2 shares (the S2 Shares, the S1 Shares and the S2 Shares are collectively referred to as the Special Shares). The rights attached to each category of shares are further defined in these Articles. One Class S1 Share and one Class S2 Share together carry the rights of one Ordinary Share subject to the limitations set forth in Articles 17.2, 18.1, 18.2, 20.3 and 20.4.

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to (i) register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company, and (ii) complete any formalities in connection with the Share Capital Increase (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said registers); and

5. miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand United States dollars (USD 1,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six million three hundred fifty-five thousand nine hundred fifty-five United States dollars (USD 6,355,955.-) to six million three hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-five United States dollars (USD 6,356,955.-) by way of the issuance of one thousand (1,000) new Class B9 Ordinary Shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each and an entitlement to dividends as from 1 April 2013 (the Share Capital Increase).

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

At this point in time, Platin Investments s.a r.l., represented as stated above, intervenes and declares to subscribe for one thousand (1,000) new Class B9 Ordinary Shares by a payment of one million three hundred sixty-three thousand United States dollars (USD 1,363,000.-) in cash.

The contribution in cash to the Company made by Platin Investments s.a r.l. shall be allocated as follows:

- an amount of one thousand United States dollars (USD 1,000.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of one million three hundred sixty-two thousand United States dollars (USD 1,362,000.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount allocated to the share premium account of the Company shall remain attached to each share to which the contribution relates and shall not form a pool evenly spread over all shares.

The aggregate amount of one million three hundred sixty-three thousand United States dollars (USD 1,363,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend and restate Article 5.1 of the Articles such that it shall read as follows:

The share capital is set at six million three hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-five United States Dollars (USD 6,356,955), represented by six million three hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-five (6,356,955) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, divided in several classes as follows: five million three hundred forty-two thousand two hundred (5,342,200) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) class B1 ordinary shares (the Class B1 Ordinary Shares), fifty thousand (50,000) class B2 ordinary shares (the Class B2 Ordinary Shares), one hundred twenty thousand (120,000) class BN ordinary shares (the Class BN Ordinary Shares), fifteen thousand (15,000) class B3 ordinary shares (the Class B3 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B4 ordinary shares (the Class B4 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B5 ordinary shares (the Class B5 Ordinary Shares), seven thousand seven hundred fifty-seven (7,757) class B6 ordinary shares (the Class B6 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B7 ordinary shares (the Class B7 Ordinary Shares), five thousand (5,000) class B8 ordinary shares (the Class B8 Ordinary Shares), two thousand (2,000) class B9 ordinary shares (the Class B9 Ordinary Shares; the Class B1 Ordinary Shares, the Class B2 Ordinary Shares, the Class BN Ordinary Shares, the Class B3 Ordinary Shares, the Class B4 Ordinary Shares, the Class B5 Ordinary Shares, the Class B6 Ordinary Shares, the Class B7 Ordinary Shares, the Class B8 Ordinary Shares and the Class B9 Ordinary Shares are collectively referred to as the Class B Ordinary Shares; the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are collectively referred to as the Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) special 1 shares (S1 Shares) and five hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-two (533,332) special 2 shares (the S2 Shares, the S1 Shares and the S2 Shares are collectively referred to as the Special Shares). The rights attached to each category of shares are further defined in these Articles. One Class S1 Share and one Class S2 Share together carry the rights of one Ordinary Share subject to the limitations set forth in Articles 17.2, 18.1, 18.2, 20.3 and 20.4.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to (i) register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company, and (ii) complete any formalities in connection with the Share Capital Increase (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said registers).

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred euros (EUR 2,400.-)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed. The meeting was closed at 15h_.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahr zweitausenddreizehn fand am 24. April

vor Maître Joseph Elvinger, Notar in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter der Joh. A. Benckiser s.à r.l. statt, einer privaten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß einer Urkunde des Notars Maître Elvinger vom 8. November 2011, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 164.586, mit einem Stammkapital von 6,355,955,- USD (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde erst kürzlich am 7. Januar 2013 durch eine Urkunde von Maître Elvinger, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ES ERSCHIENEN

Parentes Holding SE (vormaliger Firmenname: Joh. A. Benckiser SE), eine Gesellschaft nach österreichischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Rooseveltplatz 4-5/Top 10, A-1090 Wien, Österreich, eingetragen beim Handelsgericht Wien unter der Nummer FN 288590 y,

Dr. Renate Reimann-Haas mit Geschäftsadresse in Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090 Wien, Österreich,

HFS s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.525,

Bansk s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.349,

Platin Investments s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.345,

1998 Grat s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.604,

AC Revocable Trust s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.629,

Jorina s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.858,

F.A.M.P.A. s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.864,

Aliyah s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.857,

Markus Hopmann, mit Geschäftsadresse in Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090, Wien, Österreich,

Joachim Creus, mit Geschäftsadresse in 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg,

- jeder einzeln ein „Gesellschafter“ oder gemeinsam die „Gesellschafter“ -. Parentes Holding SE hier vertreten durch Thierry Lohest, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht; Platin Investments s.à r.l. hier vertreten durch Aurelien Le Ret, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht; und

Dr. Renate Reimann-Haas, HFS s.à r.l., Bansk s.à r.l., 1998 Grat s.à r.l., AC Revocable Trust s.à r.l., Jorina s.à r.l., F.A.M.P.A. s.à r.l., Aliyah s.à r.l., Markus Hopmann und Joachim Creus jeweils vertreten durch Dr. Harald Gesell mit Geschäftsadresse in Köln, Bundesrepublik Deutschland, aufgrund privatschriftlicher Vollmachten.

Besagte Vollmachten, welche von den Stellvertretern, handelnd für die erschienenen Parteien, und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, werden der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigelegt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, haben den unterzeichnenden Notar um Inkraftsetzung des Folgenden ersucht:

I. Dass die Gesellschafter alle Geschäftsanteile des Stammkapitals der Gesellschaft halten;

II. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von eintausend US-Dollar (1.000,- USD), um das Stammkapital der Gesellschaft von seiner gegenwärtigen Höhe von sechs Millionen dreihundertfünfundfünfzigtausendneuhundertfünfundfünfzig US-Dollar (6.355.955,- USD) auf sechs Millionen dreihundertsechsfünfundfünfzigtausendneuhundertfünfundfünfzig US-Dollar (6.356.955,- USD) anzuheben, durch Ausgabe von eintausend (1.000) neuen Stammanteilen Klasse B9 im Nennwert von je einem US-Dollar (1,- USD) (die Erhöhung des Stammkapitals);

2. Zeichnung und Einzahlung der im vorstehenden Punkt 1 angegebenen Erhöhung des Stammkapitals durch eine mehrere Bareinlagen;

3. Änderung und Neufassung von Artikel 5.1 der Satzung, so dass dieser wie folgt lautet:

Das Stammkapital wird auf sechs Millionen dreihundertsechsfünfundfünfzigtausendneuhundertfünfundfünfzig US-Dollar (6.356.955 USD) festgesetzt, repräsentiert durch sechs Millionen dreihundertsechsfünfundfünfzigtausendneuhundertfünfundfünfzig (6.356.955) Anteile in Form von Namensanteilen im Nennwert von je einem US-Dollar (1,- USD), unterteilt in mehrere Klassen wie folgt: fünf Millionen dreihundertzweiundvierzigtausendzweihundert (5.342.200) Stammanteile Klasse A (die Stammanteile Klasse A), einhundertdreißigtausenddreihundertdreißig (133.333) Stammanteile Klasse B1 (die Stammanteile Klasse B1), fünfzigtausend (50.000) Stammanteile Klasse B2 (die Stammanteile Klasse B2), einhundertzwanzigtausend (120.000) Stammanteile Klasse BN (die Stammanteile Klasse BN), fünfzehntausend (15.000) Stammanteile Klasse B3 (die Stammanteile Klasse B3), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B4 (die Stammanteile Klasse B4), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B5 (die Stammanteile Klasse B5), siebentausendsiebenhundertsebenundfünfzig (7.757) Stammanteile Klasse B6 (die Stammanteile Klasse B6), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B7 (die Stammanteile Klasse B7), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B8 (die Stammanteile Klasse B8), zweitausend (2.000) Stammanteile Klasse B9 (die Stammanteile Klasse B9; die Stammanteile Klasse B1, die Stammanteile Klasse B2, die Stammanteile Klasse BN, die Stammanteile Klasse B3, die Stammanteile Klasse B4, die Stammanteile Klasse B5, die Stammanteile Klasse B6, die Stammanteile Klasse B7, die Stammanteile Klasse B8 und die Stammanteile Klasse B9 werden zusammen als Stammanteile Klasse B bezeichnet; die Stammanteile Klasse A und die Stammanteile Klasse B werden zusammen als die Stammanteile bezeichnet), einhundertdreißigtausenddreihundertdreißig (133.333) Sonderanteile 1 (Anteile S1) und fünfhundertdreißigtausenddreihundertzweiunddreißig (533.332) Sonderanteile 2 (die Anteile S2; die Anteile S1 und die Anteile S2 werden zusammen als Sonderanteile bezeichnet). Die mit den einzelnen Anteilskategorien verbundenen Rechte werden in dieser Satzung festgelegt. Ein Anteil Klasse S1 und ein Anteil Klasse S2 gemeinsam haben vorbehaltlich der in Artikel 17.2, 18.1, 18.2, 20.3 und 20.4 aufgeführten Beschränkungen die Rechte eines einzigen Stammanteils.

4. Änderung des Gesellschafterverzeichnisses der Gesellschaft zur Berücksichtigung der vorstehenden Änderungen, wobei jedem Manager der Gesellschaft die Befugnis und Vollmacht erteilt wird, jeweils einzeln handelnd, (i) für und im Namen der Gesellschaft die neu ausgegebenen Geschäftsanteile in das Gesellschafterverzeichnis der Gesellschaft einzutragen und (ii) alle Formalitäten in Verbindung mit der Erhöhung des Stammkapitals abzuschließen (zur Vermeidung von Unklarheiten wird festgestellt, dass dazu auch die Unterzeichnung der genannten Verzeichnisse gehört;

5. Verschiedenes

III. Dass die Gesellschafter die nachstehenden Beschlüsse gefasst haben.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von eintausend US-Dollar (1.000,- USD), um das Stammkapital der Gesellschaft von seiner gegenwärtigen Höhe von sechs Millionen dreihundertfünfundfünfzigtausendneuhundertfünfundfünfzig US-Dollar (6.355.955,- USD), repräsentiert durch sechs Millionen dreihundertfünfundfünfzigtausendneuhundertfünfundfünfzig (6.355.955) Geschäftsanteile im Nennwert von je einem US-Dollar (1,- USD) auf sechs Millionen dreihundertsechsfünfundfünfzigtausendneuhundertfünfundfünfzig US-Dollar (6.356.955,- USD) anzuheben, durch Ausgabe von eintausend (1.000) neuen Stammanteilen Klasse B9 im Nennwert von je einem US-Dollar (1,- USD) mit Dividendenberechtigung ab dem 1. April 2013 (die Erhöhung des Stammkapitals);

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Annahme und Eintragung der nachstehenden Zeichnung und vollständigen Einzahlung der Erhöhung des Stammkapitals wie folgt:

Zeichnung - Zahlung

Zu diesem Zeitpunkt interveniert die Platin Investments s.ä r.l., vertreten wie oben angegeben, und erklärt, eintausend (1.000) neue Stammanteile Klasse B9 durch Einzahlung von eine Million dreihundertdreißigtausend US-Dollar (1.363.000 USD) in bar zu zeichnen.

Die von der Platin Investments s.ä r.l. geleistete Bareinlage in die Gesellschaft wird wie folgt zugewiesen:

- ein Betrag von eintausend US-Dollar (1.000,-- USD) wird dem Stammkapitalkonto der Gesellschaft zugewiesen; und
- ein Betrag von eine Million dreihundertzweihundsechzigtausend US-Dollar (1.362.000 USD) wird dem Agiokonto der Gesellschaft zugewiesen.

Der dem Agiokonto der Gesellschaft zugewiesene Betrag ist weiterhin mit jedem Anteil verbunden, auf den sich die jeweilige Einlage bezieht, und bildet keinen gleichmäßig über alle Anteile verteilten Fundus.

Die Gesellschaft kann über den Gesamtbetrag von 1.363.000 US-Dollar verfügen, ein Nachweis dessen wurde dem unterzeichneten Notar überreicht, der dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, dass Artikel 5.1 der Satzung geändert und neu gefasst wird, so dass er wie folgt lautet:

Das Stammkapital wird auf sechs Millionen dreihundertsechszehntausendneunhundertfünfundfünfzig US-Dollar (6.356.955 USD) festgesetzt, repräsentiert durch sechs Millionen dreihundertsechszehntausendneunhundertfünfundfünfzig (6.356.955) Anteile in Form von Namensanteilen im Nennwert von je einem US-Dollar (1,-- USD), unterteilt in mehrere Klassen wie folgt: fünf Millionen dreihundertzweiundvierzigtausendzweihundert (5.342.200) Stammanteile Klasse A (die Stammanteile Klasse A), einhundertdreißigtausenddreihundertdreißig (133.333) Stammanteile Klasse B1 (die Stammanteile Klasse B1), fünfzigtausend (50.000) Stammanteile Klasse B2 (die Stammanteile Klasse B2), einhundertzwanzigtausend (120.000) Stammanteile Klasse BN (die Stammanteile Klasse BN), fünfzehntausend (15.000) Stammanteile Klasse B3 (die Stammanteile Klasse B3), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B4 (die Stammanteile Klasse B4), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B5 (die Stammanteile Klasse B5), siebentausendsiebenhundertsechszehntausend (7.757) Stammanteile Klasse B6 (die Stammanteile Klasse B6), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B7 (die Stammanteile Klasse B7), fünftausend (5.000) Stammanteile Klasse B8 (die Stammanteile Klasse B8), zweitausend (2.000) Stammanteile Klasse B9 (die Stammanteile Klasse B9; die Stammanteile Klasse B1, die Stammanteile Klasse B2, die Stammanteile Klasse BN, die Stammanteile Klasse B3, die Stammanteile Klasse B4, die Stammanteile Klasse B5, die Stammanteile Klasse B6, die Stammanteile Klasse B7, die Stammanteile Klasse B8 und die Stammanteile Klasse B9 werden zusammen als Stammanteile Klasse B bezeichnet; die Stammanteile Klasse A und die Stammanteile Klasse B werden zusammen als die Stammanteile bezeichnet), einhundertdreißigtausenddreihundertdreißig (133.333) Sonderanteile 1 (Anteile S1) und fünfzehntausendzweihundertzweiunddreißig (533.332) Sonderanteile 2 (die Anteile S2; die Anteile S1 und die Anteile S2 werden zusammen als Sonderanteile bezeichnet). Die mit den einzelnen Anteilskategorien verbundenen Rechte werden in dieser Satzung festgelegt. Ein Anteil Klasse S1 und ein Anteil Klasse S2 gemeinsam haben vorbehaltlich der in Artikel 17.2, 18.1, 18.2, 20.3 und 20.4 aufgeführten Beschränkungen die Rechte eines einzigen Stammanteils.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen eine Änderung des Gesellschafterverzeichnisses der Gesellschaft zur Berücksichtigung der vorstehenden Änderungen, wobei jedem Geschäftsführer der Gesellschaft die Befugnis und Vollmacht erteilt wird, jeweils einzeln handelnd, (i) für und im Namen der Gesellschaft die neu ausgegebenen Anteile in das Gesellschafterverzeichnis der Gesellschaft einzutragen und (ii) alle Formalitäten in Verbindung mit der Erhöhung des Stammkapitals (zur Vermeidung von Unklarheiten wird festgestellt, dass dazu auch die Unterzeichnung der genannten Verzeichnisse gehört).

Veranschlagung der Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Abgaben gleich welcher Art, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf ca. zweitausendvierhundert Euro (2.400,-- EUR) veranschlagt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der des Englischen aktiv und passiv mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Wunsch derselben erschienenen Parteien ist bei Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut die englische Fassung maßgebend.

Urkundlich dessen wird die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg an dem eingangs angegebenen Datum erteilt.

Nachdem das Dokument den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden war, unterzeichneten die Bevollmächtigten der erschienenen Parteien gemeinsam mit mir, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde. Die Versammlung wurde um 15. Uhr geschlossen.

Signé: T.LOHEST, A.LE RET, H.GESELL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19206. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013070506/310.

(130086841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

CLN Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.563.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

UNITED INTERNATIONAL Management (MALTA) LIMITED, une société de droit maltais, ayant son siège social à The Plaza Commercial Centre (Level 6 - Suite 1), Bisazza Street, Sliema, SLM 1640, Malte,

ici représentée par Monsieur Jean FELL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme, qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "CLN Management S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Enfin, sous réserve de l'obtention de l'autorisation commerciale éventuellement requise, la Société pourra également prêter tous services de conseil, de consultance ou autres à toutes Sociétés Apparentées ou à des tiers, dans des domaines tels que la gestion, la structuration, la planification et la stratégie d'entreprises, au niveau aussi bien national qu'international.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième jeudi du mois de juin à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix

des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

En outre et si nécessaire, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à l'administrateur qui détient l'autorisation d'établissement en faveur de la Société, agissant individuellement.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Disposition transitoire

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par UNITED INTERNATIONAL Management (MALTA) LIMITED, pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société:
Monsieur Christian FABERT, retraité, demeurant à B-3052 Blanden, Duivenstraat 69 (Belgique);
4. Est nommée commissaire aux comptes de la Société:

La société à responsabilité limitée "Kohnen & Associés S.à r.l.", établie et ayant siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114190;

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017;

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire du comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

UNITED INTERNATIONAL Management (MALTA) LIMITED, a company organized under the Law of Malta, with registered office at The Plaza Commercial Centre (Level 6 - Suite 1), Bisazza Street, Sliema, SLM 1640, Malta,

here represented by Mr. Jean FELL, company director, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a power of attorney given under private seal; such power of attorney, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. Form and Name. There is established a public limited liability company (société anonyme) under the name of "CLN Management S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is to act as a holding company, including but not limited to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Finally, subject to obtaining the relevant business authorization, the Company may also render any advisory, consulting or other services to any Connected Companies or to third parties, in areas such as business management, corporate structuring, planning and strategy, at both national and international level.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) consisting of 31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

Art. 6. Shares. Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Thursday of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Décisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

In addition and if required, the Board may delegate the daily management of the Company to the director who holds the business license in favor of the Company, acting individually.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical

persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Subscription and Payment

The articles of the company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by UNITED INTERNATIONAL Management (MALTA) LIMITED, pre-designated and represented as said before, and fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Transitory disposition

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
2. The first annual General Meeting will be held in the year 2014.

Extraordinary general meeting - Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich.
2. The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following person is appointed as sole director of the Company:

Mr. Christian FABERT, retired, residing in B-3052 Blanden, Duiventstraat 69 (Belgium);

4. Is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

The private limited liability company "Kohnen & Associés S.à r.l.", established and having its registered office L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 114190.

5. The terms of office of the directors and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2017.

6. The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: J. FELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. LAC/2013/23410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070343/555.

(130087310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Duomae Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.630.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.391.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mai 2013

Est nommé, pour une durée indéterminée, gérant de la Société en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant démissionnaire:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013070377/15.

(130086955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

société en nom collectif MEZRARI-CHBILI, Société en nom collectif.

R.C.S. Luxembourg B 115.863.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement rendu en date du 30 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société en nom collectif MEZRARI-CHBILI, en enseigne D & R CONSULTING et Logistique SENC, dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey a été dénoncé en date du 16 mars 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Geoffrey R.E. PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 21 juin 2013 au greffe de la sixième section de ce Tribunal.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey R.E. PARIS

Le liquidateur

Référence de publication: 2013070207/20.

(130086507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Business Invest Gestion S.A., en abrégé B.I.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 26.759.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 mai 2013, à ESCH-SUR-ALZETTE, rue de Belvaux, 30

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 mai 2013, à ESCH-SUR-ALZETTE, rue de Belvaux, 30, que:

1) Monsieur Serge WARNIER, administrateur de sociétés, demeurant à B-4671 BLEGNY, rue Legipont, 57, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur, pour une durée de 5 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

2) Madame Jeanne HERMES, sans état, demeurant à L-3944 MONDERCANGE, cité Jacques Steichen, 25, est reconduite dans ses fonctions d'administrateur, pour une durée de 5 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

3) Madame Aude MESKENS, étudiante, demeurant à L-7307 STEINSEL, rue des Sapins, 8, est reconduite dans ses fonctions d'administrateur, pour une durée de 5 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4) INTARIS - Salaires et Gestion sarl, sise à L-7540 ROLLINGEN, rue de Luxembourg, 113, est reconduite dans ses fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de 5 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2013.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013070320/25.

(130087331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Aran Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 47.516.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013070285/12.

(130086739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Activity International S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.371.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour: ACTIVITY INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lucile Wernert / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013070259/16.

(130087104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Accumalux Mold Technology, Société Anonyme.

Capital social: EUR 372.000,00.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 57.635.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 06 mai 2013.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de:

- nommer comme nouvel Administrateur Monsieur Dominique LAVAL, demeurant route de Roeser L-1899 Kockelscheuer, pour un terme de 6 années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2019.

- Nommer comme Commissaire aux Comptes Madame Anouk HARDT demeurant 194 rue Jean-François Boch L-1244 Luxembourg pour un terme de 3 ans, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2016

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre HARDT et de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Tom FELGEN ce même jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 06 mai 2013.

Pour la société

M. Edmund FISCH / M. Charles-Louis ACKERMANN

Administrateur / Vice - Président

Référence de publication: 2013070258/21.

(130086693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Alfamar Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.485.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre la société Alfamar Investments S.à r.l. et la société Sun House SA. en date du 28 mai 2013 que les associés de la société sont désormais:

- La société G.O. II - Luxembourg Alfamar S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle détient 396 parts sociales de la société Alfamar Investments 2 S.à r.l.;

- La société Sun House S.A., ayant son siège social à P-1069 - 057 Lisboa, Avenida da Republica, 10, (Portugal) laquelle détient 100 parts sociales de la société Alfamar Investments 2 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070274/15.

(130086663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

ARIA Structured Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.369.

EXTRAIT

Le bilan annuel pro forma au 31 décembre 2011 tel qu'approuvé par les actionnaires du fonds en date du 13 mai 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013070287/15.

(130086369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Core Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.431.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 mai 2012

L'Assemblée approuve la nomination de Monsieur Jakob Kjelgaard en tant que, administrateur, demeurant à 6 Rue Mathias Perrang, L-8160 Bridel, Luxembourg, pour une période de six ans

L'Assemblée approuve la nomination de Monsieur Stefan Romlin en tant que, administrateur, demeurant à 23 Rue Wurth-Paquet, L-2737 Luxembourg, pour une période de six ans

L'Assemblée approuve la nomination aapprobation de la démission de Monsieur Evert Carlsson en tant que, administrateur, demeurant à 15 Solhjsj, S-42676 Frolunda, Suede.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mai 2013

L'Assemblée approuve la nomination de Monsieur David Steinegger en tant que, administrateur, demeurant à Robin Hill, The Warren, Mayfield, TN20 6UB East Sussex, England, pour une période de six ans

L'Assemblée renouveler le mandat de BDO Audit S.A. ayant son siège social au Le Dôme, Espace Petrusse, 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a la fonction de reviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014

Par la présente, nous vous notifions les changements suivants concernant les membres du conseil d'administration

Notification de changement d'adresse - Nouvelle adresse

Mr Jakob Kjelgaard, 6 Rue Mathias Perrang, L-8160 Bridel, Luxembourg.

Mr Stefan Romlin, 23 Rue Wurth-Paquet, L-2737 Luxembourg.

Référence de publication: 2013070354/24.

(130086892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

ARIA Structured Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 130.369.

—
EXTRAIT

Le bilan annuel pro forma au 31 décembre 2012 tel qu'approuvé par les actionnaires du fonds en date du 13 mai 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013070288/15.

(130086370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Barentsmorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 177.539.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barentsmorneftegaz S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013070301/14.

(130087099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Bridge Investment Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 70.792.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Messieurs Joseph Winandy et Koen Lozie

L'Assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur:

JALYNE S.A.

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 158.952

Représentée par Monsieur Jacques Bonnier

Né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique)

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler en tant que Commissaire aux Comptes:

VGD Experts Comptables S.à.r.l.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2013.

Référence de publication: 2013070313/25.

(130087118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

F.09 Pro-Tec-Toit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 122.903.

constituée en date du 7 décembre 2006 suivant acte reçu par le notaire Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2013 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Cession de 20 parts sociales de la société par Monsieur Alain Weyrich, né à Luxembourg, le 4 janvier 1966, demeurant à L-2152 Luxembourg, 46, rue Van der Meulen à Monsieur Steve Molitor, né à Luxembourg, le 18 mai 1970, demeurant à L-2152 Luxembourg, 209, rue d'Itzig.

2) Cession de 31 parts sociales de la société par Monsieur Kim Rollinger, né à Luxembourg, le 17 octobre 1983, demeurant à L-3378 Livange, 32, rue de Bettembourg au susdit Steve E. Molitor.

3) Nomination du susdit Steve Molitor, aux fonctions de gérant technique de la société, à compter du 11 avril 2013. Ce mandat reste valable jusqu'à la décision contraire de l'assemblée générale.

4) La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif et de l'un des gérants techniques.

Wickrange, le 11 avril 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2013070217/22.

(130086025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Beltone MidCap S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Beltone MidCap S.C.A., SICAV-SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013070304/12.

(130086766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Delphi Asia Pacific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.561.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of May.

Before, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Delphi Global Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered offices at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B172796;

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given in Bascharage, on April 30th, 2013.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Delphi Asia Pacific S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in

particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company has been incorporated specially for the purpose of acquiring all the issued shares of the Singapore company, Delphi Automotive Systems Singapore Pte Ltd, registration number, 197801635W from Delphi International S.a.r.l.

3.2. The Company may also acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by the Board composed of (i) one or several class A manager(s) and (ii) one or several class B manager(s). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand-Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital.

If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseur(s) d'entreprises agréé(s), when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises agréé(s), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises agréé(s) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Delphi Global Investments Sàrl: prenamed	12,500 (twelve thousand five hundred) shares
Total:	12,500 (twelve thousand five hundred) shares

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 4 (four).

The Sole Shareholder appoints as Class "A" managers of the Company for an unlimited period of time:

Keith David STIPP, whose professional address is at 5725, Delphi Drive, MI 48098-2875 Troy, United States of America;

David Matthew SHERBIN, whose professional address is at 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, United States of America.

The Sole Shareholder appoints as Class "B" managers of the Company for an unlimited period of time:

Marc Christopher McGUIRE, whose professional address is at 22 Avenue des Nations, CS 65059 Villepinte, France;
Jean-Michel PAUMIER, whose professional address is at avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. the registered office is established at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Delphi Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 172.796;

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Bascharage, le 30 avril 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Delphi Asia Pacific S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a été spécialement constituée dans le but d'acquérir toutes les actions émises par la société de Singapour, Delphi Automotive Systems Singapore Pte Ltd, numéro d'immatriculation, 197801635W de Delphi International S.à r.l.

3.2. La Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés

affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gérance - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par le Conseil composé de (i) un ou plusieurs gérant(s) de classe A et (ii) un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil.

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui se situe, en principe, au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé (s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à une Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s), dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peut/peuvent être renommé(s).

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération.

Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Delphi Global Investments Sàrl.; susmentionné	12,500 (douze mille cinq cents) parts
Total:	12,500 (douze mille cinq cents) parts

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 4 (quatre).

L'Associé Unique nommé comme gérants de Classe "A" de la Société pour une période illimitée:

Keith David STIPP, dont l'adresse professionnelle est au 5725, Delphi Drive, MI 48098-2875 Troy, Etats-Unis d'Amérique; et

David Matthew SHERBIN, dont l'adresse professionnelle est au 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, Etats-Unis d'Amérique.

L'Associé Unique nommé comme gérants de Classe "B" de la Société pour une période illimitée:

Marc Christopher McGUIRE, dont l'adresse professionnelle est au 22 Avenue des Nations, CS 65059 Villepinte, France;

Jean-Michel PAUMIER, dont l'adresse professionnelle est avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2013. Relation: EAC/2013/6746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013070371/509.

(130087271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.